



Guide d'attribution par domaine/ conditions pour un projet public

Fondation actif!

p.a. VOénergies holding SA
Rue de la Poste 2
1350 Orbe
T. +41 58 234 20 00

Subventions aux collectivités publiques

Domaine	Montant TTC	Conditions
Solaire photovoltaïque	10'000 CHF de base forfaitaire 150 CHF / kWc de 0 à 99 kWc 100 CHF / kWc de 100 à 199 kWc 80 CHF / kWc dès 200 kWc	puissance minimale de 30 kWc, (max 20% de l'investissement) (max 15% de l'investissement) (max 15% de l'investissement)
Solaire thermique	50% de l'aide cantonale vaudoise	Sur présentation d'une copie de la décision d'octroi du canton de Vaud
Pompe à chaleur air-eau	200 CHF/kW 6'000.00 max par bâtiment	Remplacement chauffage électrique, mazout ou gaz
Pompe à chaleur sol-eau (sondes géothermiques)	300 CHF/kW 10'000 max par bâtiment	Remplacement chauffage électrique, mazout ou gaz
Nouvelle distribution de chaleur remplaçant une énergie non renouvelable	50% du montant octroyé par le canton	Si réseau de chauffage hydraulique inexistant. Présentation de la décision d'octroi du canton de Vaud
CAD construction ou extension de la distribution	30 CHF/MWh de la consommation de chaleur annuelle. Subvention unique à la mise en service	Chaleur issue des énergies renouvelables ou des rejets thermiques
CAD construction ou extension de la production	50 CHF/MWh de la production de chaleur annuelle. Subvention unique à la mise en service	Chaleur issue des énergies renouvelables ou des rejets thermiques
Eclairage public	300 CHF / source lumineuse	Remplacement source existante non LED par du LED

Enveloppe thermique bâtiment	25 CHF/m2	Assainissement bâtiment construit ou rénové avant 2000
Triple vitrage	20 CHF/m2	Assainissement bâtiment construit ou rénové avant 2000
Concept énergétique communal	50% sur la décision du canton de Vaud	Présentation de la décision d'octroi du canton de Vaud
Borne de recharge véhicule électrique	50%, au maximum 10'000 CHF	
Formation, soutien projet	50% du coût total	Etude de la demande au cas par cas
Création RCP (bâtiment existant)	50% des frais de mise en place du RCP : <ul style="list-style-type: none"> - Administration (création de la communauté) - Passerelle de communication - Concentrateur de données - Frais de remplacement des compteurs existants (sans les compteurs) Subvention unique à la mise en service	RCP d'une installation solaire en contracting ou en investissement
Création RCP (bâtiment neuf)	50% des frais de mise en place du RCP :- <ul style="list-style-type: none"> - Administratin (création de la communauté) - Passerelle de communication - Concentrateur de données Subvention unique à la mise en service	RCP d'une installation solaire en contracting ou en investissement